

Bonjour,
je vous souhaite bonne
réception de notre projet citoyen.
Bonne journée !!

Reçu le 10 OCT. 2023

du Plan stratégique transversal 2022-2024

Edition 2023

Formulaire de candidature [Annexe 2]

A TRANSMETTRE, soit en version papier soit en version électronique, à :

Administration communale
rue de Hotton, 1
6987 RENDEUX

finances@rendeux.be

<p>Case réservée à l'Administration Code du projet :</p>
--

pour le 11 octobre 2023 à 17h00 au plus tard.

Intitulé du projet : ...Hommage à Lisa : mise en valeur d'une habitante de Marcourt, poétesse et musicienne.....

Porteur du projet : Faire un choix entre les propositions A et B (cfr Article 3 du Règlement)

A. Vous rentrez votre projet au nom d'une personne morale ayant la personnalité juridique

Nom de l'association :

Forme juridique : (ASBL, ...)

Adresse :

N° de compte IBAN de l'association :

+ coordonnées de la personne représentant valablement l'association :

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date :

Signature :

Document à annexer : PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire une candidature au nom de l'association

Document à présenter sur demande de l'Administration communale : statuts de l'association

B. Vous rentrez votre projet au nom d'une association de fait ou d'un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique

Nom du groupement : Arduinna (facultatif)

+ coordonnées de la personne représentant le groupement :

Nom et prénom : LEFEVRE Olivier

Adresse : rue des Martyrs, 47 6987 MARCOURT

Mail : speedyoli@gmail.com

Téléphone : 0495/304 591

N° de compte IBAN de la personne désignée pour représenter le groupement : BE85 8508 1704 6758





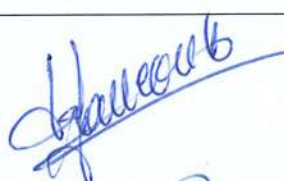
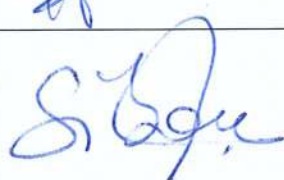
Date : 7/10/23

Signature :



+ coordonnées des personnes soutenant le projet (minimum 3 personnes domiciliées à des adresses différentes au sein de la commune de Rendeux)

OBLIGATOIRE

	Nom et prénom	Adresse	Signature
1.	LEFEVRE Olivier	rue des Martyrs, 47 6987 MARCOURT Mail : speedyoli@gmail.com Téléphone : 0495/304 591	
2.	BOSQUEE Mailis	rue des Martyrs, 45 6987 MARCOURT Mail : mailisbosquee@gmail.com Téléphone : 0485/99 65 14	
3.	COLLARD Carine	rue des Martyrs, 30 6987 MARCOURT Mail : cedric.carine@gmail.com Téléphone : 0471/52 15 02	
4.	LAURENT Béatrice	rue des Martyrs, 47A 6987 MARCOURT Mail : Téléphone : 0497/04 27 81	
5.	LEFRANÇOIS Marie-Thérèse	Rue de la Résistance, 9 6987 MARCOURAY Mail : Téléphone : 084/477441	
6.	SIBOURG Anne	Rue des Martyrs, 6987 Marcourt Mail : vincentdelvaux@skynet.be Téléphone : 0497/71 16 04	
7.		Mail : Téléphone : :	

Description du projet : Répondre de la manière la plus complète et la plus précise possible aux questions suivantes

1/ Décrivez en quelques mots votre projet et ses atouts (10 à 12 lignes maximum)

Mise en valeur d'un patrimoine immatériel et culturel de la commune de Rendeux, en la personne de Lisa Chastelet (née Elisa Wathelet), habitante de Marcourt durant 40 ans. Ses œuvres se composent essentiellement de poésie en wallon et en français ; d'une biographie de ses jeunes années durant la guerre et de compositions musicales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du devoir de mémoire entrepris précédemment par différents citoyens au sein de la commune : Fresque de Théroigne de Méricourt, plaque commémorative d'Arsène Soreil, livres sur les moulins et les meuniers, livre sur le petit patrimoine, ...

Le projet a pour objectif de faire connaître au public (rendeusiens et touristes) des extraits d'œuvres de Lisa Chastelet de manière ludique et interactive (livret, supports créatifs).

Une balade permanente à travers le village conduira les promeneurs à découvrir le patrimoine de Marcourt agrémenté par les extraits d'œuvres de Lisa Chastelet (en wallon et en français et traduit).

.....
.....

2/ Dans quel(s) objectif(s) du PST votre projet s'inscrit-il ? et de quelle manière y répond-il (si choix d'un autre objectif que ceux listés) ? Cochez la case correspondante (cfr Article 5 du Règlement)

- Mise en valeur/restauration du patrimoine (bâti, populaire, naturel) (Objectif stratégique 2.5 du PST – Economie rurale, Objectif opérationnel 2.5.3, Actions 2.5.3.4 et 2.5.3.6)
- Aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité (Objectif stratégique 2.4 du PST – Social, Objectif opérationnel 2.4.1, Action 2.4.1.1) ;
- Valorisation des espaces verts (Objectif stratégique 2.2 du PST – Environnement et cadre de vie, Objectif opérationnel 2.2.1).
- Autre objectif : lequel ?

Etre une commune qui soutient la vie socio-culturelle (Objectif stratégique 2.8.1 Action 2.8.1.3 : valoriser le folklore et les tradition et l'histoire.....

.....
.....

3/ Quel(s) objectif(s) d'intérêt général votre projet vise-t-il ? quels sont les impacts positifs attendus pour la population ? en quoi est-il innovant ? (cfr Article 7 du Règlement)

Faire connaître/valoriser le patrimoine immatériel de la commune auprès des habitants et des touristes.

Enrichir les éléments de convivialité et d'embellissement du village.

Rendre accessible la poésie et le wallon.

La mise en valeur des œuvres sera innovante : entre autres un carillon reprenant des notes de partitions de Lisa Chastelet sera installé sur la place de Marcourt. Un livret ludique sera disponible au SI.

Pour l'inauguration, des écoles seront impliquées dans le projet (apprentissage de poème en wallon pour l'inauguration par les enfants de l'école primaire, partition musicale présentée par des élèves de l'Athénée). Les propriétaires des bancs de la convivialité seront invités à noter des phrases de Lisa sur leur banc.

4/ Où votre projet sera-t-il localisé ? (cfr Article 4 du Règlement)

Le projet sera implanté dans le village de Marcourt à des endroits publics et à l'ancienne adresse de Madame Lisa Chastelet (avec l'accord des propriétaires).

Le livret sera disponible au Syndicat d'initiative de Marcourt-Beffe.....

.....

5/ Quelles sont les dépenses envisagées pour mener à bien votre projet ? à quel(s) montant(s) (TVAC) les estimez-vous ? (cfr Article 7 du Règlement)

	Type de dépense (investissement, matériel et frais d'organisation d'un événement)	Descriptif de la dépense (+ quantité et prix unitaire le cas échéant)	Montant TVAC estimé en EUR
1.	Livret	Livret mis à disposition au SI	250,00
2.	Supports des textes	Créations des supports (35€/h)	350,00
3.	Support des textes +QRcode	5 supports (230€/support)	1.150,00
4.	Installations artistiques	Installations sonores (carillon,..), support interactif (sablier,...), plaques avec inscription d'extrait de poèmes	2.000,00
5.	Inauguration	Verre de l'amitié	600,00

		COÛT TOTAL TVAC ESTIME	4.350,00
		→ Budget demandé (maximum 5.000-€) [* Attention : voir encadré page suivante]	4.350,00
		→ Financement propre par la personne morale (choix A ci-avant) ou l'association/le comité (choix B ci-avant) OBLIGATOIRE si le budget total estimé du projet est supérieur à 5.000-€	0,00

Remarque : Le porteur de projet ne pourra en aucun cas être rémunéré pour son encadrement du projet via la subvention communale.

*** Attention :**

Dans l'hypothèse où le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et où le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de maximum 10 % (soit maximum 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur du projet s'engage à financer le surcoût, de telle manière que le projet puisse être réalisé.

Si le budget TVAC estimé est égal à maximum 5.000-€ et le budget demandé est égal à ce même montant maximal de 5.000-€, si un dépassement de plus 10 % (soit un montant supérieur à 500-€) du budget estimé et demandé est constaté à l'ouverture des offres, le porteur de projet n'est pas obligatoirement tenu de financer le surcoût si la personne morale ou l'association/le comité n'est pas en mesure de pouvoir financer ce surcoût. Le porteur de projet sera tenu d'avertir officiellement l'Administration communale de son choix dans un délai de 15 jours à dater de l'ouverture des offres. Dans l'hypothèse où le porteur de projet décide de ne pas financer le surcoût, le budget de maximum 5.000-€ qui aurait été alloué au projet retenu sera retourné au fonds de réserve communal et réinscrit au budget de l'édition suivante.

6/ Décrivez le phasage de réalisation de votre projet (déroulement de sa mise en œuvre dans le temps).

1. Recherche documentaire sur l'artiste (de septembre 2023 à février 2024).....
2. Lecture et choix des extraits de poèmes et de musique (de septembre 2023 à février 2024)...
3. Identifier les personnes/organismes ressources utiles au projet (musicien, traducteur, bibliothécaire, école, SI, Comité des fêtes de Marcourt, bibliothèque de Bardonwez) (de janvier 2024 à mars 2024)
4. Réalisation des supports ...(de février 2024 à mai 2024)...
5. Communiquer sur la visibilité du projet (juin 2024)
6. Inauguration.....(juillet 2024 : fête du village et début de la période touristique).....

7/ Avez-vous des remarques ou des précisions à ajouter ? (facultatif)

Le projet pourrait évoluer pour associer un autre résident de Marcourt, Arthur Praillet (1912-1992), qui a écrit aussi des poèmes. Les recherches bibliographiques sont en cours. Le budget reste le même.....

.....

.....

.....

.....

.....

REMARQUES :

Le versement de la subvention allouée au projet retenu interviendra après la communication des résultats par le Collège communal, pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Le projet devra être finalisé au plus tard le 31 décembre 2024.

Le dossier justificatif de l'utilisation de la subvention devra être transmis au service Comptabilité de l'Administration communale dans les 30 jours de la finalisation du projet et de la mise en œuvre de l'activité de mise en valeur de la réalisation.

Si des dépenses s'avèrent être inéligibles à l'issue de la vérification opérée par le service Comptabilité et soumise à l'approbation du Collège communal, le remboursement de celles-ci interviendra dans les 15 jours de la notification par le Collège communal.